



## Ordonnance de télécom CRTC 2009-591

Ottawa, le 22 septembre 2009

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	281 281A	le 17 août 2009 le 25 août 2009
Bell Canada	7216 7216A	le 17 août 2009 le 25 août 2009
Norouestel Inc.	866	le 20 août 2009
Saskatchewan Telecommunications	216	le 5 août 2009

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*